



Patron refuse de payer le complément pour accident de travail

Par **zludiz**, le **09/09/2014** à **16:55**

Bonjour,

Je suis en accident de travail depuis le 5 août 2014, je travaille depuis cinq ans dans la restauration rapide. Mon accident a bien été reconnu comme tel, je suis prolongé jusqu'au 27 septembre avec un risque d'être encore prolongé par la suite.

Mais je me suis aperçu que les indemnités journalières de la sécu ne me maintenaient pas du tout mon salaire. Je me suis alors renseignée, sur les différents droits et la sécu a bien calculé mon montant journalier mais j'ai lu que pour avoir le maintien de salaire, c'est l'employeur qui règle un complément pour arriver à un salaire mensuel sans prime. J'ai alors contacté l'inspection du travail pour être sûre d'être en droit de le réclamer car je sais qu'en fonction des conventions collectives nous n'avons pas toujours les mêmes droits.

L'inspection m'a en effet confirmé que je dois toucher un complément et que si mon employeur ne me l'a pas déjà versé je dois le réclamer.

J'ai donc appelé le secrétariat qui s'occupe de tout ça et on m'a répondu qu'il n'avait rien à payer que c'était une erreur de la sécu. J'ai expliqué comme je viens de le faire, mais il a fait un peu l'ignorant en me demandant de lui envoyer un mail avec les courriers/attestations que j'ai eu de la part de la sécu.

J'ai donc fait un mail en ré-expliquant la situation et ma demande suite aux conseils de l'inspection, en joignant mon relevé d'indemnités, mon courrier qui atteste la prise en charge de l'accident de travail, et la réponse de la sécu qui m'explique bien leur calcul et confirme qu'ils ne se sont pas trompés dans le montant de mes indemnités. Je me suis permise également de mettre un lien vers le site service public sur la page qui explique bien la partie sécu et la partie du patron à prendre en charge.

Je n'ai pas eu de réponse suite à ce mail, j'ai donc appelé, il l'avait bien reçu mais on m'a dit la même réponse : qu'il n'avait rien à payer que c'était la sécu.

Je ne sais pas ce que je peux faire, quels sont mes recours ? En attendant c'est mon compte en banque qui en souffre et ils n'ont pas l'air de s'en préoccuper.

Je suis bien dans mon droit de réclamer ce complément ? Car il arrive un peu à mettre le doute malgré tout. Que faire ?

Merci pour votre réponse

Par **zludiz**, le **09/09/2014** à **18:43**

Est-ce que quelqu'un pourrait me donner une réponse s'il vous plaît ? Merci